gauche par la chute d'un poids. Dix jours de repos. Docteur Picquet. —— Dans l'atelier de MM. Lemaire frères, et Richardson, industriels, un teinturier, Jules Vanazebrouck, 19 ans, demeurant à Herseaux, a eu la figure brûlée par de l'acide sulfurique. Dix jours de repos. Docteur Desbonnets. —— Un homme de peine de M. Paul Delmasure, négociant, Edouard Leruste, rue du Franc-Bois, à Lys-lez-Lannoy, a été blessé à la tête par la chute de balles de laines. Huit jours de repos. Docteur Ballenghien. —— Dans la teinturerie-apprêt de MM. Wattel-Ferrier et frères, un teinturier, Joseph Lebouca, 21 ans, rue de la Potennerie, a été brûlé au pied par un jet de vapeur. Quinze jours de repos. Docteur Montaigne. —— Un débourreur du peignage de M. Léon Allart et Cie, peigneur, Emile Vercruysse, 21 ans, boulevard de Beaurepaire, s'est blessé à la jambe en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Debuchy.

TROUVAILLE. — Le jeune Désiré Roggemans, demeurant rue Traversière, 7, a trouvé un trousseau de quatre clefs, et un acte de naissance au nom d'Alfred Janssens.

GABRIEL A ROUBAIX. — Nous apprenons que le vainqueur de Paris-Madrid sera très prochainement dans nos murs avec sa de Dietrich. S'inscrire pour essais. Dubreux, Hôtel Ferraille. 47109

CROIX

LE TABLEAU DES CHEMINS entretenus à l'état de viabilité au 1er janvier sur le territoire de la commune comprend: Chemins d'intérêt commun n° 112, de Croix à Mouscron, toute la longueur sur le territoire, 1,384 mètres; n° 143 de Wambrechies à Hem, id., 4,431 mètres.

Chemins vicinaux ordinaires n° 3, de Beaumont, tout le chemin, 901 mètres; n° 4, « En haut, dit du Croquet, id. 768 mètres; n° 6, des Ogiers, id. 250 m.; n° 7, du Noir Bonnet, id., 440 mètres.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au tissage Lamblin, rue du Creusot, un tisserand, Georges Capelier, 18 ans, demeurant à Lys, rue de Leers, s'est blessé au pouce droit en se servant de ciseaux. Huit à douze jours de repos.

WASQUEHAL

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — La Commission de la revision des listes électorales pour 1904 s'est réunie jeudi, à la mairie, sous la présidence de M. [illegible]-Mulliez, maire. Etaient présents: MM. Damez Alexandre, Montagne Henri et Charles Lepers, délégués du Conseil municipal. Absent, M. Louis Detail, [illegible] du préfet. — Le premier tableau rectificatif a été établi comme suit: Additions, 169; radiations, 154. Le nombre des électeurs qui, au 31 mars 1903 était de 1,204, est donc actuellement de 1,219, sauf erreur et [illegible]. La Commission tiendra prochainement une nouvelle séance.

UNE TENTATIVE DE VOL a été commise, dans la nuit du 14 au 15 courant, contre la maison habitée par Mme Vve Decottignies, rentière, au hameau du Molinel, route de Tourcoing. Cette personne qui demeure seule avec une servante, entendit venir le voleur qui avait escaladé une barrière et passé par la propriété de M. Julien Wibaux, conseiller municipal. Elle éleva la voix pour connaître à qui elle avait affaire et aussitôt le malfaiteur s'éclipsa. Les gendarmes de Roubaix ont fait, vendredi, une enquête.

LANNOY

TOUFFLERS

VENTE DE MARCHANDISES SAISIES PAR LA DOUANE. — Le 20 janvier, à 2 heures, M. Coquelet, receveur de douanes, procédera à la vente des marchandises suivantes: 910 k. 050 café vert; 170 k. 700 café torréfié; 0 k. 200 poivre; 1 k. 200 chocolat; 1 kilog confiture; 1 k. 400 chicorée moulue; 0 k. 250 tissus de coton.

LES PROPRIÉTAIRES DE PIGEONS VOYAGEURS sont priés de se rendre à la Mairie, dimanche prochain, de huit à neuf heures du matin, pour y faire la déclaration prescrite par la loi.

L'ÉTAT SANITAIRE DE L'ANNÉE 1903, a été exceptionnellement satisfaisant. Il n'y a pas eu la moindre épidémie à déplorer.

LE TABLEAU DE LA VIABILITÉ DES CHEMINS vicinaux, vient d'être affiché à la Mairie. Les contribuables qui auraient des observations à faire, doivent les formuler, par écrit, à la Mairie, dans un délai de dix jours.

LEERS

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Lundi prochain, de 2 à 4 heures, recette mensuelle des contributions à la Mairie.

LISTE ÉLECTORALE. — La Commission de revision de la liste électorale a opéré 39 radiations à la liste de 1903. Les demandes en inscription seront reçues au secrétariat de la mairie, jusqu'au 4 février prochain.

LA FRAUDE. — Les préposés J.-B. Dumazy et A. Walkeniere ont arrêté à la Croisade isolée distante de quinze cents mètres de la frontière: Pierre Hurman, 17 ans, rattacheur, rue Bernard à Roubaix; Victor Rolland, 17 ans, tisserand à Leuze (Belgique); et Raymond Lienard, 16 ans, apprenteur, à Annappes, qui étaient nantis, ensemble de six kilogs 500 gr. de café vert de provenance étrangère, d'une valeur de 20 francs. Tous trois ont été conduits à Lille.

SAILLY

LA COMMISSION DE REVISION des listes électorales a pris les décisions suivantes: Sept inscriptions nouvelles; dix-neuf radiations.

LE RECENSEMENT DES PIGEONS VOYAGEURS de fin d'année, accuse 80 de ces volatiles pour trois propriétaires. Cinquante-six de ces pigeons, sont entraînés dans la direction de Paris-Orléans.

LA STATISTIQUE RELIGIEUSE DE 1903 a été établie comme suit: 20 baptêmes; 7 mariages; 17 sépultures; 3,000 communions; premières communions: 10 garçons et 6 filles.

CRUSON

LE RECENSEMENT DES PIGEONS VOYAGEURS a donné lieu à l'inscription de six éleveurs possédant ensemble 142 pigeons.

LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE a donné lieu aux modifications suivantes au premier tableau: additions, 3; radiations, 4.

LA STATISTIQUE DE L'ÉTAT-CIVIL de 1903 a été établie de la façon suivante: naissances, 11; mariages, 3; décès, 9; soit 23 actes au total.

CHERENG

UN ACCIDENT. — M. Delrue, garde champêtre à Chereng, sortait de son domicile, quand par suite d'une glissade, il perdit l'équilibre et tomba lourdement sur la chaussée. Dans sa chute il s'est luxé les reins. Un repos absolu lui a été ordonné.

LA STATISTIQUE RELIGIEUSE DE 1903 a été établie comme suit: baptêmes, 42; communions, 2,600; mariages, 11; décès, 21.

ANSTAING

LA STATISTIQUE PAROISSIALE DE 1903. — Baptêmes, 19; communions, 2,000 environ; mariages, 9; sépultures, 16.

CYSOING

BOUVINES

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier menuisier, Louis Descamps, 45 ans, en travaillant dans le clocher de l'église de Bouvines, a été blessé à l'œil en soulevant une planche. La blessure, peu grave heureusement, n'entraînera aucune incapacité de travail.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité d'AFFICHES, Prospectus à bon marché, Programmes, Invitations, Convocations.

WATTRELOS

LA REVISION DES LISTES ELECTORALES. — Le bureau de révision des listes électorales est dès maintenant ouvert à la Mairie, au secrétariat, tous les jours, de huit heures à midi et de deux heures à cinq heures, et le samedi, jusqu'à neuf heures du soir. En outre, et pour donner plus de facilité encore aux électeurs, le bureau de revision sera ouvert les dimanches 17, 24 et 31 janvier, de neuf à onze heures du matin, et le jeudi, 4 février, jusqu'à minuit.

L' « UNION DES TROMPETTES » DE WATTRELOS nous prie d'informer le public que le tirage de sa grande tombola aura lieu le dimanche 24 janvier, à cinq heures du soir, dans la grande salle des fêtes de l'*Alcazar*, rue Carnot. On peut, dès à présent, voir l'exposition des nombreux et magnifiques lots offerts par des personnes généreuses, à la vitrine de M. H. Steux-Delcroix, rue Carnot, où des billets sont en vente au prix de 0.10 centimes. Les personnes détentrices de carnets de tombola sont priées de les faire parvenir au siège de la société pour le 24 courant, à midi, dernier délai; passé cette date, les billets non rendus seront considérés comme vendus.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux?

Comment voulez-vous que le public le sache, si vous ne le lui dites pas? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal ui par tous?

TOURCOING

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — En exécution du décret du 2 février 1852 et des lois des 7 juillet 1874 et 5 avril 1884, le Maire de Tourcoing a fait afficher l'avis suivant:

Le Maire de la ville de Tourcoing donne avis que le tableau de rectification des listes générales électorales sont déposés, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie (Bureau des élections). Lesdits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant. Les réclamations et les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement. Durant cette période, le bureau des élections sera ouvert, pendant la semaine, de neuf heures du matin à six heures du soir, sans interruption, les dimanches de dix heures du matin à midi, et le 4 février jusqu'à minuit. Les réclamants sont priés de se munir de toutes pièces et documents justificatifs de leur réclamation.

LES MÉDAILLES DU TRAVAIL. — A ajouter deux noms, omis involontairement, à la liste des médaillés du Travail: MM. Jules-Joseph Deltour, comptable de la maison Fouan, attaché à cette maison depuis 31 ans, et Emile Vandeghem, magasinier depuis 31 ans chez Mme Vve Dassonville-Leroux.

UNE AFFAIRE DE DÉTOURNEMENTS. — La police vient d'être saisie d'une affaire assez grave d'abus de confiance et de faux en écritures de commerce. Il s'agit d'un magasinier: Amand Tiberghien, âgé de 35 ans, demeurant rue Aubert, 37. Cet homme était, depuis longtemps déjà, au service de M. Debognie, négociant en laines, rue du Haze. Depuis quelque temps déjà, il détournait des marchandises et pour cacher ses larcins, il majorait ou transformait les chiffres de ses registres d'entrées et de sorties. Mais le patron finit par s'apercevoir de ces irrégularités. Aussitôt, il déposa une plainte entre les mains de la police, qui arrêta Tiberghien. Celui-ci, interrogé, a déclaré que ces détournements remontaient à trois ans, la somme totale de ceux-ci s'élève à 1,689 francs, représentés par 567 kilos de laine. Après interrogatoire le coupable avait été écroué au dépôt central. Tiberghien est marié et père de famille. Un procès-verbal a été rédigé à sa charge et, dans la soirée, il a été remis en liberté.

FIN D'UNE GRÈVE. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les charretiers de la Maison de transports, Lantoin et Paris, qui s'étaient mis en grève, jeudi matin, ont repris le travail hier matin vendredi.

UNE ARRESTATION en vertu d'un mandat d'extradition a été opérée, jeudi soir, par le service de la Sûreté. C'est celle d'Emile Losfeld, âgé de 30 ans, tisserand, demeurant rue de Normandie. Losfeld est inculpé d'attentat à la pudeur avec violences, et il est réclamé par la police de Belgique. Il a été écroué en attendant d'être conduit à Lille.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de vendredi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes: Huîtres, 2.000; marée, 1.100 k.; moules, 400 k.; beurre, 40 k.; oignons, 200 k.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. François Masurel frères, un rattacheur, Victor Sarazin, âgé de 25 ans, s'est piqué au pouce droit. Dix jours de repos. Docteur Leduc. —— Charles Dumont, âgé de 23 ans, peintre chez M. Masure-Lantois, s'est contusionné la main droite en mettant une échelle sur son épaule. Quinze jours de repos. Docteur Duquennoy. —— Un menuisier de la Maison Verschave, Robert Willemyns, âgé de 25 ans, s'est contusionné au pouce droit en se donnant un coup de marteau. Vingt jours de repos. Docteur Leduc. —— Chez M. Alphonse Pollet, une tisserande, Flore Soen, âgée de 21 ans, a été blessée au médius droit en travaillant. Quinze jours de repos. Docteur Decherf.

12 portraits soignés 5 francs avec prime. 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing

MARCQ-EN-BARŒUL

UNE COLLISION AVEC LE TRAMWAY. — Vendredi après-midi, vers trois heures, le tramway électrique venant de La Madeleine, a tamponné, sur la place de la Mairie, la voiture de M. Leplat, cultivateur. Les chevaux brisèrent avec la tête, deux glaces du tramway; le tablier a été légèrement défoncé; un des chevaux a été légèrement coupé à la lèvre supérieure.

BLESSÉ PAR UN COUP DE PIED DE CHEVAL. — M. Henri Degryse, charretier, occupé dans la minoterie Catry, a reçu sur la jambe gauche un coup de pied d'un cheval qu'il harnachait. Il en est résulté une contusion violente qui nécessitera trois semaines d'incapacité de travail d'après l'avis de M. le docteur Ducroquet.

BOUSBECQUE

LA FÊTE ANNUELLE DE L'ADORATION aura lieu dimanche à Bousbecque. La première messe sera célébrée à 5 heures; il y aura allocution par M. l'abbé Pionnier, missionnaire diocésain; la communion générale des hommes aura lieu au cours de cet office. A 6 heures, messe avec communion générale des femmes. La grand'messe sera chantée à dix heures; la chorale interprétera les chants religieux, sous la direction de M. Henri Boudry. A 3 heures, vêpres solennelles. A 6 heures et demie, salut de clôture avec procession du Saint-Sacrement.

CARTES DE VISITES

Tarif réduit jusqu'au 20 janvier

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année:

100 cartes ivoire (typographie)	1.25
100 cartes ivoire (calligraphie)	1.75
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire, deuil (typographie)	2.50
100 cartes ivoire, deuil (calligraphie)	3 »
100 cartes ivoire, deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une *jolie boîte* contenant:	
100 cartes ivoire (typographie) et 100 enveloppes	1.75
Même boîte (calligraphie)	2.25
» » (gravure)	2.75
Même boîte deuil (typographie)	3.50
» » » (calligraphie)	4 »
» » » (gravure)	4.50

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 5, rue Carnot.

UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SUR LA SALUBRITÉ DES COURS D'EAU

Le préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant:

« Il est interdit aux propriétaires de fabriques et établissements industriels quelconques de déverser dans les fossés, ruisseaux et cours d'eaux navigables ou non navigables, aucun résidu industriel solide ou liquide, de nature à rendre les eaux impropres aux usages domestiques et à la vie des poissons.

» Il est notamment interdit d'une manière absolue de déverser directement ou indirectement dans les cours d'eau les vinasses de distillerie, les égouttures de pulpes et les eaux de diffusion des sucreries provenant du pressage des cossettes.

» Les eaux de lavage des betteraves, les petites eaux de diffusion, les eaux de lavage des ateliers, les eaux acides et celles qui ont servi à alimenter les tansportateurs hydrauliques ne pourront être évacuées de l'usine qu'après qu'on leur aura fait subir un traitement approprié et une décantation méthodique de façon à les rendre claires, inodores, salubres, neutres, et à les mettre à l'abri de toute fermentation ultérieure.

» Ces eaux, de même que les eaux de réfrigération et de condensation, ne devront pas avoir une température supérieure à 30 degrés centigrades.

» Le présent arrêté est valable du 1er janvier au 31 décembre 1904.

PALMES ACADÉMIQUES

Sont nommés officiers de l'instruction publique: MM. Jean Aubanel, secrétaire-général de la préfecture du Nord, à Lille; Deregnaucourt, président de la délégation cantonale à Hazebrouck; Eugène Paul, premier président à la Cour de Douai; Pierre Sireygeol, pharmacien à Boulogne-sur-Mer.

Sont nommés officiers d'académie: MM. Léon Banteignie, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal à Berlaimont; Pierre Bawe, délégué cantonal à Courrières; Armand Bauvin, vice-président de l'Association des ingénieurs de l'Institut industriel du Nord, à Fives-Lille; Jules Bienaimé, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire d'Aire-sur-la-Lys, délégué cantonal; Charles Brasseur, juge de paix Cassel; Alfred Cuisset, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Deblauwe, curé à Carnoy, est transféré à Pont-à-Marcq. M. Demey, précédemment professeur à Bavai, est nommé vicaire à Marquette-lez-Lille. M. l'abbé Dumortier, vicaire à Denain (Saint-Martin), est nommé pro-curé de Naves.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du 15 janvier 1904

Président: M. Carissimo. — Assesseurs: MM. Mathon et Wattinne.

Des responsabilités, lors d'emprunt ou de location. — La Compagnie du Gaz avait, en décembre 1902, placé chez M. Deldicque, un compteur à gaz, qui fit explosion en février 1903. Le compteur avait été facturé à M. Deldicque, pour la somme de 90 francs, que celui-ci se refusa de payer au moment de l'échéance, déclarant que le compteur placé par la Compagnie du Gaz était en location et qu'elle en était responsable. Celle-ci l'actionna alors en paiement de 90 francs.

M° Ruffelet, son conseil, demande à M. Deldicque de faire la preuve que l'explosion du compteur est due à un cas fortuit, et non à une imprudence ou à une faute. Il s'oppose à la jurisprudence citée par l'adversaire qui ne s'applique pas à un compteur à gaz dans l'espèce et conclut au paiement des 90 francs par M. Deldicque.

M° Wibaux, qui répond pour M. Deldicque, plaide au point de vue du droit et dit que dans les conditions où sont placés les compteurs chez les particuliers, il est très difficile d'appliquer l'article 1732 qui dit que le locataire est responsable de la chose louée. Dans l'espèce, la Compagnie du Gaz fait visiter les compteurs par ses préposés, s'assure de leur bon fonctionnement et les répare au besoin. Dans l'espèce, l'article 1732 s'intervertit et attribue la responsabilité au bailleur. Et celui-ci encore doit relever une faute à la charge du locataire et en faire la preuve pour établir la demande. Après avoir cité un arrêt de la Cour de Poitiers déterminant la responsabilité lors de la location, M° Wibaux conclut à la responsabilité de la Compagnie du Gaz. — L'affaire est mise en délibéré.

Des actes de commerce. — Un commerçant fait acte de commerce lorsqu'il se sert non pas à l'occasion de son commerce, mais en commettant un quasi délit des objets habituels de son commerce, prétend M° Ruffelet, réclamant une somme de 1,500 francs à titre de dommages-intérêts à M. Bonte, qui a blessé, avec sa voiture, à Lille, M. Vallet, ouvrier mécanicien. Il est donc soumis à la juridiction des tribunaux de commerce.

Non, répond M° Catelle; M. Bonte, quoique marchand de légumes, n'agissait pas, le jour de l'accident, en commerçant, et s'il se servait des objets de son commerce, le quasi délit commis par lui (M. Bonte avait renversé à Lille M. Vallet), ne peut être considéré comme fait à l'occasion de son commerce, ni considéré comme commercial.

M° Catelle soulève donc l'exception d'incompétence « ratione materiæ » et au fond, demande au Tribunal de débouter M. Vallet de sa demande, vu l'imprudence qu'il aurait commise. — L'affaire est mise en délibéré.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Audience du 15 janvier 1904

Président: M. Dervaux.

Autour d'un portrait. — Le Tribunal estimant ressemblant, d'après le rapport de l'expert, le portrait de M. B..., a condamné la famille B... à en payer la valeur à M. S..., photographe, et à tous les frais du procès.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 15 janvier 1904

Présidence de M. Sée, vice-président.

Curieuse escroquerie. — Henri Libbrecht, 34 ans, rattacheur à Roubaix, très souvent condamné, et Aimable Nuttin, 23 ans, journalier également à Roubaix et déjà condamné également, sont prévenus d'escroquerie. Le maréchal-des-logis Virgo, d'Halluin, les a surpris, nantis d'une liste de souscription en faveur des ouvriers sans travail, membres de l'*Union Sociale et Patriotique* de Tourcoing, liste avec laquelle ils parcouraient les communes environnantes pour solliciter des aumônes. Naturellement, ils n'avaient aucune mission et c'était à leur bénéfice qu'ils entendaient appliquer le tout. La recette fut souvent fructueuse; c'est ainsi qu'ils reçurent 10 francs de M. le maire de Linselles, 5 fr. de M. le curé de Linselles, 10 fr. de M. le curé de Roncq, etc. En tout, ils détournèrent 47 francs. Henri Libbrecht et Aimable Nuttin sont chacun condamnés à quatre mois de prison.

Incident d'atelier. — Augustin Deschœmacker, 43 ans, journalier, travaillait dans un tissage de Leers, quand, un beau jour, étant en état d'ivresse, il vint réclamer son livret au directeur, M. Paul Six, de Lys-lez-Lannoy. On le lui refusa, on le mit à la porte; dans un accès de colère, il brisa un carreau. Pour ce bris de clôture, Augustin Deschœmacker s'entend infliger 25 fr. d'amende avec sursis.

Sur la route de la Nouvelle. — Marguerite Mahieux, 28 ans, couturière à Roubaix, rue Sainte-Elisabeth, est déjà depuis un certain temps sur la route de la Nouvelle. Les dix condamnations qu'elles a déjà encourues la rendent passible de la relégation que plusieurs fois déjà le Tribunal lui a évitée. Elle est poursuivie pour un nouveau vol. Elle avait, pendant le mois d'octobre, un ami du nom de Paul Bertin, qui, loin d'être en brillante posture, avait dû engager ses vêtements au Mont-de-Piété; un beau jour, Bertin constata la disparition de la reconnaissance d'engagement. C'était Marguerite Mahieux qui la lui avait dérobée et qui la vendit pour 3 fr. 50, à un sieur Jules Merchet, colporteur, rue des Longues-Haies, à Roubaix; à ce dernier, pour inspirer confiance, elle déclarait être chargée de cette vente par une femme dans le besoin. En raison du peu de gravité du vol, Marguerite Mahieux évite encore cette fois la peine énorme de la relégation perpétuelle; elle n'encourt que quarante jours de prison.

Employé infidèle. — M. Victor Ducoulombier, négociant en déchets, boulevard de la République, à Roubaix, avait comme employé depuis cinq ans un nommé Louis Deschamps, 29 ans, trieur de laine, qui, à maintes reprises, a dérobé de la laine à son patron. On en a retrouvé 59 kilos qu'il avait ainsi revendus. On peut évaluer à 200 francs environ le montant des détournements. Vingt jours de prison à Louis Deschamps.

Rencontrés à Roubaix, dans la rue de Lannoy, avec un sac de bois qu'ils dissimulaient soigneusement, Henri Jacquemin et Henri Tisson ont été dans l'impossibilité d'en indiquer la provenance à M. Grimaldi, commissaire de police; ils l'avaient sans doute volé dans un chantier, mais on n'a pu savoir où. Quant à eux, ils disent l'avoir trouvé dans la rue, ce qui serait tout de même un vol, car on n'a pas le droit de s'approprier un objet trouvé. 24 heures de prison à Jacquemin et à Tisson, ce dernier avec sursis.

Affaires diverses. — Alfred Valenduc, 19 ans, journalier, vol au préjudice de M. Jules Lesaffre, cultivateur à Comines, et outrage public à la pudeur, quarante jours de prison. — Henri Crombet, 21 ans, mendicité à Roubaix, six jours. — Six jours également à Henri Cuvelier pour mendicité. — Pour adultère et complicité, 16 francs d'amende à Augustine Fauveau, femme Desmoutier, 31 ans, ménagère, et à Pierre Lodewyck, 23 ans, maçon.

NÉCROLOGIE

—— On annonce la mort de M. Théophile Lenne, maire de Rimboval, conseiller municipal de cette commune depuis 1865. M. Lenne avait été nommé maire en 1894 et délégué cantonal en 1882.

—— Ce matin, à neuf heures, en la chapelle de l'Hôpital de la Charité, à Lille, auront lieu les funérailles de Sœur Marie Edwige, née Mathilde Wenk, de la congrégation des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, décédée mercredi à l'âge de 27 ans.

MARIAGES & FIANÇAILLES

—— Mardi 19 janvier, à onze heures et demie, sera célébré, en l'église Saint-Pierre, à Calais, le mariage de M. Emile Lorthiois, licencié en droit, notaire à Ardres-en-Calaisis, avec Mlle Germaine Cordier, fille de M. et Mme Cordier-Druelle.

COMMUNICATIONS

Roubaix. — *Cæcilia Roubaisienne.* — Aujourd'hui samedi, 16 courant, à huit heures, répétition partielle pour les barytons et basses; à neuf heures, répétition générale; à dix heures, renouvellement de la Commission.

—— *La Sans Crainte* (Chorale). — Ce soir, samedi, à huit heures et demie, répétition partielle pour les premiers et seconds ténors; à neuf heures, pour les barytons et basses; à neuf heures et demie, répétition générale des chœurs à exécuter le 24 janvier.

—— *Les Anciens Militaires mutualistes.* — Le Comité prie les détenteurs de billets de tombola de vouloir bien faire rentrer les invendus, ainsi que le montant des billets vendus. Dimanche, à onze heures, réunion du Comité, au local, 63, rue de Lannoy, chez Mme veuve Delespierre.

—— Le *Comité Justice-Egalité* se réunira le dimanche 17 courant, au local ordinaire, à cinq heures précises du soir.

—— *L'Ancienne* (Fanfare de trompettes). — Répétition générale chez M. Gheysen, rue de l'Epeule, aujourd'hui samedi, à neuf heures du soir.

—— *Cercle Alexandre Dumas.* — Aujourd'hui samedi, 16 janvier, répétition générale à huit heures et demie du soir, Café Eugène Willem-Gervois, rue de Sébastopol, 57.

—— *L'Avenir Lyrique* (Chorale). — Ce soir, à huit heures et demie, chez M. Louis Bus, rue de Wasquehal, 66, répétition générale.

—— *Anciens militaires de l'armée de mer.* — Réunion dimanche 17 janvier, à sept heures du soir.

—— *Cercle Artistique.* Les membres du Cercle réunis en assemblée générale au *Café Pandore*, le jeudi 14, ont décidé à l'unanimité de conserver le titre de *Cercle Artistique de Roubaix*, tout en restant complètement indépendants des sections du *Cercle Artistique*, fondé sous la présidence effective de M. Edouard Silvercruys, directeur de l'*Art Dramatique* de Nancy. A cet effet, le Comité se réunira demain dimanche, à neuf heures du matin, chez M. Alfred Lambin, directeur, 15, rue Casimir-Périer, afin de prendre de sérieuses dispositions en vue de la nouvelle organisation. Dans la même réunion, M. Louis Verschelden a été nommé régisseur adjoint, en remplacement de M. Gotte, et M. Mollet, professeur de diction, en remplacement de M. Molard, qui, tout en restant membre actif du Cercle, s'est vu forcé d'abandonner cette fonction.

—— *Chambre syndicale des employés dessinateurs.* — Réunion de Commissions le dimanche 17 janvier, à dix heures du matin.

—— *Jeunesse de l'Ancien Temps.* — Les répétitions recommenceront aujourd'hui samedi, 16 janvier.

—— *Club Moderne.* — Aujourd'hui samedi, à huit heures et demie, répétition des chœurs en vue du prochain grand concert à la Mairie.

—— *Union de Trompettes* (Café Philémon). — Répétition aujourd'hui samedi, à neuf heures. Propositions pour un concours prochain.

Wattrelos. — *Les Enfants de la Lyre.* — Aujourd'hui samedi, 16 janvier, à huit heures trois quarts, répétition générale.

Croix. — *Orphéonistes de Croix.* — Ce soir, samedi, à neuf heures très précises, répétition générale. Présence indispensable. La sortie projetée pour ce soir n'aura pas lieu.

Leers. — *Société Saint-Antoine de Padoue.* — Dimanche 17 janvier, à l'heure habituelle, réunion générale de la Société de secours mutuels Saint-Antoine de Padoue, au siège social, estaminet du *Clairon*. — Ordre du jour: 1° Compte-rendu des recettes et dépenses du 4° trimestre 1903; situation financière de la Société; 2° Renouvellement des membres de la Commission en fonctions depuis 4 ans; 3° Présentation de nouveaux membres; 4° Questions diverses. — La Commission se réunira le même jour, à trois heures et demie précises, pour présenter ses souhaits de nouvel an aux présidents actif et d'honneur.

Chéreng. — *La Société mutuelle et maternelle « L'Avenir des Travailleurs »* se réunira dimanche soir à quatre heures à la maison commune pour l'examen de questions diverses.

Tourcoing. — *Union Fraternelle.* — Dans sa séance du 14 janvier, cette société chorale, ayant son siège chez M. Louis Braye, rue de la Latte, a renouvelé sa commission qui est composée comme suit: Président, M. Victor Lefebvre; vice-président, M. Paul Maes; secrétaire, M. Jules Cattoire; secrétaire-adjoint, M. Eugène Cerf; trésorier, M. Georges Bouillet; trésorier-adjoint, M. Louis Braye; commissaires, MM. Paul Dekart, Eugène Vanwaterloo, Georges Dervaux, Jules Decapmaker; chef, M. Adolphe Braye; sous-chef, M. Henri Delattre. Elle a décidé d'assister au concours d'Anor, qui aura lieu le 22 mai 1904.

Actuellement aux GALERIES LILLOISES, exposition de BLANC, Lingerie, CORSETS, Tapis, AMEUBLEMENTS (on y voit les extraordinaires TAPIS CHAUFFANT A L'ELECTRICITE).
Dem. catalogue 45, rue Nationale, Lille. 47142

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Chapelle des Carmélites.* — Dimanche 17, fête du saint Nom de Jésus et fête principale de l'Archiconfrérie du saint Enfant Jésus de Prague. Messe basse à sept heures; messe chantée à huit heures. Le soir, à cinq heures, salut solennel, sermon par M. l'abbé Lenglart et consécration des enfants au saint Enfant Jésus.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Un amateur de photographie. — Demandez à M. le Directeur des Contributions à Bruges l'autorisation d'importer ces objets en franchise temporaire, sous caution des droits. Aucun droit à payer pour rentrer en France. —— *Deux lecteurs assidus.* — La douane seule peut vous fournir ce renseignement. —— *N. O. S.* — Demandez le consentement du colonel du régiment dans lequel vous désirez entrer. —— *Deux entêtés.* — Oui. —— *M. E. 162.* — Une association a le droit de posséder et d'exister légalement; nous ne comprenons pas votre question. Pour faire un changement de domicile, vous pouvez vous contenter d'écrire. —— *D. X. G.* — Evidemment, un engagement signé obligeant à deux mois de prévenance est valable. —— *G. D. D., Tourcoing.* — Nous croyons qu'en ce qui concerne le cadre, la garantie devra être de deux ans encore. —— *Un qui débute et futur propriétaire, A. S. M.* — 1° Oui, mais dépêchez-vous; voyez un avoué; 2° Non, les hypothèques sont purgées par la vente en justice. —— *G. B. 33.* — Non, mais les héritiers (elle, par conséquent, si elle est héritière) sont obligés de continuer le bail. La femme le serait pourtant si le bail était aussi à son nom. *M. Marcotte, Tournai.* — Pour entrer une bicyclette belge en France, il faut employer au point de vue douanier l'un des trois systèmes suivants: 1° consigner les droits (2 fr. 20 par kilo) remboursables sur présentation de la quittance par tous les bureaux de 1re et 2° classes; 2° prendre un « passavant », permis qui oblige le porteur à repasser le même jour avant minuit, par le même bureau ou 3° prendre un acquit à caution avec l'intervention d'un agent en douane et le représenter dans le délai déterminé. En plus de l'une de ces trois formalités, il faut demander un permis de circulation délivré sur papier timbré à 60 centimes et valable pour trois mois.

PRIMES OFFERTES

par LA CONFIANCE, rue Ma Campagne

Le nombre considérable de demandes a amené des retards dans la remise des primes.

La Confiance voulant donner satisfaction à tout le monde, continuera, jusqu'au 31 janvier, à donner gratuitement sa magnifique

GARNITURE DE FENÊTRE OU DE CHEMINÉE

composée de

deux vases et une jardinière

bleu de Sèvres, à tout acheteur des produits de sa **distillerie.** 46647

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — *Concerts publics.* — Voici le programme du concert public qui sera donné par l'*Union des Travailleurs*, le lundi 18 janvier, à l'Hôtel de Ville, à huit heures du soir:

Première partie. — 1° *Avenir et Progrès*, de Ritz, chœur, Union des Travailleurs; 2° Air de *Joseph*, de Méhul, Léon Desanois; 3° Air du *Val d'Andorre*, Henri Notte; 4° Chansonnette comique, Louis Fœlix. —— Deuxième partie. — 1° *Foi et Espérance*, de Dard Janin, chœur, Union des Travailleurs; 2° *Polyeucte*, de Gounod, Léon Desanois; 3° Air de *Robert le Diable*, Meyerbeer, Henri Notte; 4° *Ouvre-moi ta porte*, de Brunin; *Le Père vigoureux*, paroles et musique de H. Simoens, Louis Fœlix.

TOURCOING. — *La Société des Concerts symphoniques* offrira un grand concert à ses membres protecteurs et honoraires, le samedi 30 janvier prochain, à huit heures du soir, Théâtre municipal, place Leverrier. La Commission s'est assuré le concours de: Mlle Mauzié, cantatrice, du Théâtre Royal de la Monnaie, 1er prix du Conservatoire de Paris; M. Georges Dantu, ténor, de l'Opéra-Comique, soliste des Concerts Colonne et Lamoureux; M. Jules Marneff, violoncelliste, soliste des Concerts Lamoureux. L'orchestre interprètera, sous la

---

FEUILLETON DU 17 JANVIER 1904 N° 221

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

LA PETITE MARTHE

Celle-ci remit au magistrat le reçu de Richard Vernière.

Le doute était impossible.

L'industriel avait bien reçu trois cent mille francs destinés à Marthe, et le donateur voulant rester inconnu ne pouvait être que Gabriel Savanne.

Les trois cent mille francs confiés à Richard le soir du 30 décembre étaient bien ceux que le capitaine de vaisseau avait touchés quelques heures auparavant chez son notaire, ainsi qu'en faisait foi la comptabilité de ce dernier. — Ces trois cent mille francs avaient donc été volés, en même temps que la fortune de Richard, par les incendiaires de l'usine de Saint-Ouen.

LVIII

Confiant dans les combinaisons d'O'Brien, ne doutant point qu'il tînt la parole donnée, Robert n'avait pas cru devoir prévenir Claude Grivot du danger réapparu soudainement.

Grivot était devenu plus trembleur que lui-même.

Le fratricide gardait donc soigneusement le secret de ce qui venait de se passer à la villa Savanne et de son entrevue avec le magnétiseur.

Une fois les crimes projetés accomplis, il serait temps de lui faire connaître la vérité et de régler les comptes.

Pour le moment, Robert ne songeait plus qu'à toucher les millions de l'Allemagne, en livrant les formules et les modèles des terribles engins que la France croyait être seule à posséder et dont on avait si magnifiquement récompensé l'inventeur.

Claude avait préparé et ajusté lui-même toutes les parties de la mitrailleuse qui devaient être déposées mystérieusement rue de Verneuil, chez le baron Guillaume Schwartz, ainsi que les modèles des obus et les formules des poudres destinées au lancement des projectiles.

Ces formules, indispensables pour compléter la livraison à l'Allemagne, se faisaient attendre.

Philippe, pressé par des travaux qui lui semblaient plus urgents, les laissait inachevées.

Sur une nouvelle injonction de son beau-père, il mit enfin la dernière main au travail que celui-ci réclamait avec tant d'insistance.

Deux jours plus tard, possesseur de tout ce qui devait rendre son effroyable trahison complète et irréparable, Robert, la nuit venue, les ateliers fermés et Philippe absent, donnait à Grivot l'ordre de trouver un fiacre.

Au bout d'une demi-heure, le contremaître revenait avec une voiture fermée, qu'il faisait entrer dans la cour de l'usine et dans laquelle il plaçait, soigneusement enveloppées, les diverses pièces qu'on allait payer si cher.

Un peu avant minuit, le fiacre s'arrêtait rue de Verneuil. — La livraison infâme était faite à l'attaché spécial, Robert touchait la somme convenue et laissait au baron cent mille francs comme épingles.

Le crime était accompli.

Celui-là devait-il rester impuni comme les autres?

—x—

Le 15 juin était arrivé, jour de l'ouverture de la pêche, fermée depuis le 15 avril.

De nombreux bateaux sillonnaient la Marne.

Les pêcheurs se trouvaient en foule, les uns sur les berges, les autres dans des canots amarrés aux longues *fiches* qui marquaient les places choisies par les véritables amateurs, désireux de bien amorcer pour se faire ce qu'on est convenu d'appeler en termes de pêche: *un bon coup*, et de se donner toutes les chances de recueillir une jolie friture.

En face du petit embarcadère où se trouvait amarré le canot de la villa Savanne, deux *fiches* étaient placées juste à l'endroit où nous avons vu O'Brien, déguisé en paysagiste amateur, surveiller attentivement les allées et venues des habitants de la villa.

Vers six heures du matin, un bateau arrivant du côté de Champigny et monté par un pêcheur parfaitement outillé vint se ranger contre les fiches placées la veille.

Le pêcheur déplia ses cannes, en choisit une, y attacha une ligne, sonda son fond et prépara son amorce avant de jeter sa ligne à l'eau.

Il manipula une poignée de terre grasse dans laquelle il mélangea du blé, du pain trempé et des asticots, en fit cinq boulettes et les laissa tomber dans la rivière à la place choisie par lui pour y tenter la fortune.

Ceci fait, il amorça son hameçon et lança sa ligne que le plomb dont elle était munie entraîna vers le fond dans toute la longueur qui séparait l'hameçon du liège servant de flotteur.

La pêche s'annonçait à merveille.

Du premier coup il *ferra* une jolie brême qui se débattait avec énergie, mais qu'il sortit de l'eau à l'aide d'une poche en filet pourvue d'un long manche.

Il continua.

Laissons-le tout à son plaisir et rendons-nous à la villa Savanne vers laquelle il tournait de temps en temps ses regards voilés par un pince-nez aux verres légèrement teintés.

La veille de ce jour, Mme Vernière, Aline et Mathilde étaient reparties pour Neuilly.

Daniel et Henri restaient seuls à l'habitation avec le valet de chambre Germain, la cuisinière et le jardinier.

Dans le chalet, Véronique était veillée très attentivement par la petite Marthe qui ne la quittait que pour faire un tour de promenade dans le parc ou pour aller à la villa chercher des provisions.

Depuis le peu de temps qu'Henri Savanne donnait ses soins à l'aveugle, il avait déjà constaté un mieux sensible. — La cataracte double s'amollissait rapidement, et il pensait que le dimanche suivant il serait possible de s'assurer que la cornée n'était point attaquée et que la pupille se trouvait intacte.

Le chef de clinique des Quinze-Vingts, à qui Henri rendait compte des moindres détails, considérait de plus en plus comme assuré le succès complet de l'opération.

Chaque matin, avant de partir pour Paris, avec son oncle, le jeune homme venait faire son pansement. — A midi, après son déjeûner, il revenait visiter la malade, et le soir il faisait le pansement de nuit. — Tout allait comme il le désirait.

Le 15, il descendit au chalet comme d'habitude et promit à Marthe de revenir promptement de Paris et de lui donner le plaisir d'une promenade en Marne.

Il aimait tendrement la petite fille chez laquelle il était heureux de reconnaître d'admirables qualités d'intelligence et de cœur.

— Elle est un peu nerveuse, la chérie... — pensait-il. — Dans quelque temps, quand sa grand'mère sera guérie, il faudra que je la soigne...

Marthe, enthousiasmée par l'idée d'une promenade sur l'eau, était comme folle de joie de la promesse que son frère lui avait faite.

Il la tint.

Revenu de Paris en toute hâte, il avait déjeuné rapidement, pansé l'aveugle et dit à l'enfant:

— Prends le gouvernail, ma mignonne... Je vais prendre les avirons... Nous partons...

Marthe ne se l'était pas fait dire deux fois, et ensemble ils allèrent équiper l'embarcation qu'Henri manœuvrait, nous le savons, en canotier émérite.

La petite fille s'était mise à la barre, après avoir reçu d'Henri des explications qui lui permettraient, malgré son inexpérience, d'être une *barreuse* suffisante.

Ils partirent, remontant du côté de Joinville.

Le pêcheur dont nous avons signalé la présence se trouvait toujours là.

Après être allé déjeuner dans un restaurant des environs, il était venu reprendre sa place, à l'ombre des grands arbres qui formaient un dôme au-dessus de sa tête et de son bateau.

L'oreille attentive au moindre bruit, il avait entendu la grille du bord de l'eau s'ouvrir et se refermer.

L'œil aux aguets, il avait vu Henri Savanne et la petite Marthe monter en canot, et le canot s'éloigner sous la vigoureuse impulsion des deux avirons maniés de main de maître.

Il n'avait pas bronché, suivant du regard son flotteur, dont l'extrémité était peinte en rouge vif.

(A suivre). XAVIER DE MONTÉPIN.